

Le 14 novembre 2018

Madame, Monsieur, A la population  
01400 SANDRANS

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 49 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Lundi 19 Novembre 2018 à 20H00**  
**A la mairie**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

**Ordre du jour :**

**A / Approbation du compte rendu n° 48 du 15 Octobre 2018**

**B / Délibérations**

**1- Participation pour le financement à l'assainissement collectif (PAC)**

Par délibération en date du 28 octobre 2013, la PAC a été fixé comme suit :

- Maison individuelle : 1 650.00 €
- Immeuble collectif : 500.00 € par logement

Cette participation s'appliquant aux constructions neuves, aux extensions de constructions existantes générant des eaux usées supplémentaires, aux réaménagements d'immeubles générant des eaux usées supplémentaires.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le montant de 200 € pour les maisons individuelles. Soit une participation de 1850.00 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur le montant de la PAC.**

**2- Raccordement à l'assainissement collectif**

Trois raccordements à l'assainissement collectifs doivent être réalisés, Rue des chênes, Rue du Puits et Route de Saint Trivier. L'entreprise Dannemuller propose un devis d'un montant de 2400 € TTC pour chaque raccordement, et la société Merle Dombes Terrassement un devis d'un montant de 2564.89 € TTC pour chaque raccordement également.

**Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur les devis et autoriser Monsieur le Maire à signer celui qui sera retenu.**

### **3- Budget Assainissement – Décision modificative N°1**

Afin de régler les trois raccordements à l'assainissement collectifs d'un montant minimum de 7200 € TTC, non prévus au budget 2018, un seul étant planifié pour un montant de 2600 € TTC, un mouvement de crédit est nécessaire de 4 800 € qui seront déduits de l'opération N°16 « Zonage d'assainissement », non réalisé à ce jour, et mis sur l'opération N°15 « Raccordement TAL »

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
2158/21 op 15 Autres inst mat techniques		4 800.00 €
2315/23 op 16 Inst mat techniques	4 800.00 €	

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer cette décision modificative.**

### **4- Lagune – Faucardage**

Présentation par Monsieur Eric Schneider d'un ou plusieurs devis pour le faucardage de la lagune.

**Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur les devis et autoriser Monsieur le Maire à signer celui qui sera retenu.**

### **5- Réparations voirie, Incendie du 13 septembre 2018, Chemin des Cornes**

Suite à l'incendie d'une voiture le 13 Septembre 2018 Chemin des Cornes, des travaux de réparation de voirie sont à effectuer. L'entreprise Dannenmuller a transmis un devis d'un montant de 3 000 € TTC. L'assurance de la voiture incendiée, qui a déjà fait une expertise, doit prendre en charge le montant total des réparations.

**Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur le devis proposé par L'entreprise Dannenmuller. Et autoriser Monsieur le Maire à le signer si l'assurance confirme la prise en charge totale des réparations.**

### **6- Photocopieur « Rex Rotary »**

La société Rex Rotary, actuellement gestionnaire locatif du photocopieur de la mairie, a établi une proposition commerciale, avec des options restantes identiques pour un coût de 816.50 € HT par trimestre contre 841.49 € HT actuellement. Monsieur le Maire propose de transférer l'actuel photocopieur à l'école qui a une imprimante de qualité non fiable pour un coût d'envions 400 à 500 € TTC en cartouche d'encre par an. En accord avec le directeur de l'école ce montant sera inclus dans le contrat proposé par la société Rex Rotary et sera déduit de leur prochain budget. La durée de location reste de 5 ans minimum.

**Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur le contrat proposé par la société Rex Rotary et autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de commande.**

### **7- PLU – Emplacement réservé – Intervention de l'EPF**

Dans le cadre des emplacements réservés et l'opération N°1 « Equipements de sports et loisirs et/ou locaux techniques et/ou espaces verts » pour 8330 m<sup>2</sup>, et suite à la délibération précédente approuvant l'engagement d'une procédure d'achat auprès de Madame Marie-Christine Rozier par une procédure d'expropriation ou une mission de négociation confiée à Monsieur Pierre Morrier, représentant de l'EPF de l'Ain, la propriétaire informe la commune de sa disposition à recevoir un négociateur.

Afin de solliciter l'intervention de l'EPF, il convient de constituer un dossier précisant notamment la durée du portage envisagé (annexe joint)

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la durée de portage envisagée afin de monter le dossier de demande d'intervention de l'EPF, concernant la mission de négociation confiée à l'organisme avec Madame Marie-Christine Rozier.**

### **8- Numérotation des « lieux-dits »**

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213- 28 du CGCT. Il convient, pour faciliter le repérage des lieux-dits en campagne, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire propose de nommer un référent de la commission travaux qui aura pour mission de recenser les lieux-dits et de soumettre plusieurs projets de dénomination et numérotation.

**Les conseillers municipaux sont appelés à valider le principe général de dénomination et numérotage des lieux-dits de la commune et à nommer un référent de la commission travaux afin recenser les lieux-dits et de soumettre plusieurs projets de dénomination et numérotation.**

### **c/ Questions diverses et informations**

- **Ecole** : L'appel d'offres pour les travaux a été lancé. Les dossiers sont à remettre au plus tard le lundi 3 Décembre 2018. Le Permis de construire a été accepté.
- **Conseil** : La date du prochain conseil municipal est fixée au Lundi 17 Décembre 2018.